

Mémoire

**Déposé dans le cadre du sommet économique régional
du Saguenay Lac-Saint-Jean 2015**

**Les communautés riveraines du Fjord du Saguenay,
un atout pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ?**

Par Jean Bergeron

Petit-Saguenay

Le 1^{er} avril 2015

Notes sur l'auteur du mémoire

Ce mémoire est rédigé à titre personnel par Jean Bergeron. Membre fondateur du comité de développement économique de Petit-Saguenay en 1982 et agent de développement dans cette municipalité jusqu'en mars 2014, il a contribué à l'avancement de plusieurs enjeux majeurs qui touchent autant le développement socio-économique que communautaire.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- 2012 Relance de la scierie de Petit-Saguenay par la coopérative de solidarité Valoribois
- 2010 Mise sur pied de la démarche de revitalisation Petit-Saguenay 2020
- 2008 Obtention d'un laboratoire rural de la Politique nationale de la ruralité du Québec par le Groupe des partenaires du développement forestier durable de Charlevoix et du Bas-Saguenay
- 2005 Mise sur pied du comité école-communauté des villages du Bas-Saguenay
- 2004 Membre fondateur et rédacteur en chef du journal le « Trait d'union »
- 2003 Mise sur pied de la table de concertation jeunesse du Bas-Saguenay
- 2002 Réfection du quai de Petit-Saguenay et développement du pôle de découverte du parc marin Saguenay-Saint-Laurent
- 2001 Collaboration à la rédaction du guide de la concertation par Pierre Deschenes, professeur à l'UQAC
- 2000 Membre fondateur de la coopérative de solidarité multi-ressources « Quatre Temps »
- 1996 Membre fondateur de l'Association des gestionnaires fauniques de Charlevoix-Bas-Saguenay
- 1989 Membre fondateur de la coalition des organismes du milieu de Charlevoix-Haute-Côte Nord et Bas-Saguenay pour l'implantation du parc marin Saguenay-Saint-Laurent
- 1985 Membre fondateur de la Société touristique du Fiord
- 1984 Membre fondateur et rédacteur en chef du journal « Écho-Logique »
- 1983 Projet de mise en valeur de la rivière Petit-Saguenay
- 1982 Membre fondateur du Comité de développement économique de Petit-Saguenay

DISTINCTIONS

Le prix « Personnalité touristique du Saguenay Lac-Saint-Jean » décerné par l'Association touristique régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2006.

Le prix « Agent de développement de l'Année » décerné par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire lors de la première édition québécoise des Grands prix de la ruralité en 2008.

Résumé du mémoire

Berceau de la colonisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les villages riverains du Fjord du Saguenay sont tributaires d'une démographie qui est restée anémique au fil des années. À cheval sur plusieurs régions administratives, les intervenants du milieu sont toujours à la recherche de la reconnaissance qui permettrait à cette portion importante du territoire régional de contribuer de façon prépondérante au développement économique du Québec.

De l'exploitation des forêts de grands pins jusqu'à la création du parc national du-Fjord-du-Saguenay, la mise en valeur des ressources du milieu naturel, avec ses grandeurs et ses misères, a constitué le fil conducteur du développement. La géomorphologie spectaculaire du territoire, héritée des périodes glaciaires qui se sont succédées dans l'histoire de la planète, impose ses contraintes, mais offrent également de beaux potentiels.

Encore faut-il, qu'une fois identifiée, ces potentiels soient reconnus et qu'il y ait une mobilisation pour consacrer les ressources nécessaires à leur mise en valeur. Dans ce mémoire, nous proposons quatre actions structurantes qui ont déjà été largement documentées depuis les années 1980 et qui contribueraient à revitaliser de façon significative, les villages riverains du Fjord du Saguenay et par le fait même, les trois régions concernées :

- 1- La réalisation du lien routier entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte Catherine;
- 2- Le développement du projet éolien du Bas-Saguenay;
- 3- La reconnaissance de la démarche du Groupe des Partenaires du Développement Durable (PDFD) des communautés de Charlevoix-Est et du Bas-Saguenay et la mise en œuvre d'un projet pilote d'Aire Protégée Polyvalente;
- 4- La consolidation des liens entre les parcs nationaux des parcs nationaux du Saguenay et des Cévennes.

Ces quatre actions ont toutes un rayonnement qui dépassent largement le cadre local. Elles sont structurantes et elles répondent parfaitement aux éléments de réflexion soumis par les autorités du Sommet. Mais, à cause des difficultés liées à la présence des barrières administratives qui déchirent le territoire des villages riverains du Fjord du Saguenay, il ne sera possible de les réaliser que si les intervenants régionaux adhèrent à une vision de développement basée sur une appartenance territoriale qui dépasse les limites frontalières, donnant ainsi un véritable sens au slogan « Un lac, un fjord ». C'est le grand défi.

Thème 1

Renforcement des conditions de succès

Deux éléments, directement reliés au vécu territorial des villages riverains du Fjord du Saguenay, ressortent prioritairement à ce chapitre. Premièrement, la situation particulière des villages riverains du Fjord du Saguenay qui doivent composer avec trois régions administratives différentes (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Haute-Côte-Nord, Capitale Nationale). Cela crée des barrières administratives qui sont un frein réel aux projets de développement. En matière de tourisme, par exemple, le territoire du parc national du Fjord-du-Saguenay inclut Baie-Saint-Catherine, Tadoussac et Sacré-Cœur. Celui du parc marin Saguenay-Saint-Laurent englobe les villages de Saint-Fidèle jusqu'aux Escoumins.

Trois régions administratives et trois MRC sont touchées. Le secteur de la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent est un carrefour qui relie le Saguenay, Charlevoix et la Haute-Côte-Nord, en particulier dans le secteur du tourisme. Cependant, le fait que trois juridictions administratives s'y recoupent constitue un frein majeur au développement. Dans le domaine forestier, même problématique. L'appartenance territoriale est partagée avec les communautés de Charlevoix-Est à l'intérieur des limites de l'unité de gestion forestière de Charlevoix. Deux régions administratives et deux MRC sont touchées, ce qui complique l'émergence de solutions.

Dans un autre ordre d'idées, il est indispensable de mettre en lumière le travail du professeur Pierre Deschênes de l'université du Québec à Chicoutimi. Une nouvelle édition du « **Guide pratique d'une démarche de concertation** » a été produite en 2014 par le Groupe des Partenaires du Développement Forestier Durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay.

Le guide préconise une façon de faire permettant l'émergence de solutions innovantes issues d'une véritable relation de coopération gagnant-gagnant. L'utilisation des outils développés par le Groupe des PDFD est essentielle pour dépasser les situations conflictuelles trop souvent vécues à tous les niveaux.

Thème 2

Consolider les secteurs structurants

1- Le lien routier Petit-Saguenay-Baie-Sainte-Catherine, un projet structurant pour l'industrie touristique

En matière de développement touristique, la contribution des villages riverains du Fjord du Saguenay est majeure. La confluence du Saguenay et du Saint-Laurent constitue un carrefour d'échange et un lien intégrateur fort entre les trois régions de Charlevoix, de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Avec 500 000 visiteurs par année, le pôle de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine est le plus puissant moteur d'achalandage touristique du territoire. Un développement, structuré autour du **lien routier entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine**, créerait une synergie particulièrement efficace entre le pôle du Lac-Saint-Jean et celui de la confluence.

La réalisation d'un lien routier entre les municipalités de Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine est un projet issu du plan d'action concerté pour le développement de la zone périphérique de Parc du Saguenay, élaboré en 1984. Une première étude d'opportunité a été réalisée par la firme Roche en juillet 1995. En 2002, une contribution de 200 000 \$ du ministère des Transports du Québec a permis de réaliser une étude qui levait les contraintes techniques à la réalisation du projet, établissait le tracé et les plans préliminaires ainsi que les coûts, selon les prix de 2004.

Référence : Groupe Conseil Saguenay N/dossier 115154-0001

NATURE DU PROJET

Le projet vise à relier les municipalités de Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine sur une distance de 31,8 kilomètres dont 12,15 kilomètres déjà aménagés, soit 4,3 kilomètres dans le chemin Saint-Étienne, du côté de Petit-Saguenay et 7,85 kilomètres sur la route d'Hydro-Québec, du côté de Baie-Sainte-Catherine. Le nouveau tronçon à construire est donc de 19,65 kilomètres. Pour mettre à profit certains panoramas exceptionnels du Parc du Saguenay, trois (3) percées visuelles seront aménagées à partir de la route principale. Ces sites d'intérêt sont le cap Noir, les tours d'Hydro-Québec et l'anse à David.

COÛTS DE RÉALISATION

Les coûts globaux de construction sont de 28, 323,600 \$. Ils se ventilent de la manière suivante : Structure de chaussée et ouvrages d'art : 24,897,750; réfection du chemin Saint-Étienne: 1,921,100 \$; enrobé bitumineux: 1,424,750 \$; pont forestier / ruisseau Sainte-Catherine: 80,000 \$. (*) Ces coûts n'incluent pas les taxes (TPS, TVQ), les honoraires et les contingences.

POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU PROJET

La réalisation du lien routier entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine constitue une action essentielle pour assurer la cohérence du produit touristique pour les régions de Charlevoix, de la Haute Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

- **Une infrastructure indispensable en bordure du Fjord du Saguenay**

Avec la création du parc national du Saguenay, on reconnaissait l'appartenance des villages riverains du Fjord du Saguenay à la zone périphérique de Parc du Saguenay. Le lien routier entre Petit-Saguenay et Baie Sainte-Catherine est indispensable pour concrétiser cette réalité et générer une véritable synergie économique et culturelle articulée autour de la présence du parc national du Saguenay.

- **Un axe stratégique structurant**

À l'ouest, le pôle de développement du Saguenay/Lac Saint-Jean attire 200 000 visiteurs; À l'est, la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent, destination internationale, attire 500 000 visiteurs. Entre les deux, il n'existe présentement aucune synergie. Le lien routier Petit-Saguenay-Baie Sainte-Catherine, en complément indispensable de l'autoroute Alma-La Baie, constituera un couloir de circulation mettant en commun le pouvoir attractif des deux pôles de développement du lac Saint-Jean et de la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent, favorisant ainsi l'établissement d'une zone intensive d'ambiance et d'expérience touristique.

CONCLUSION

La réalisation du lien routier entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine offre l'opportunité à tous les acteurs du développement socio-économique des régions concernées de se mobiliser autour d'un projet intégrateur, structurant et visionnaire du développement touristique. L'analyse de l'étude technique démontre qu'il n'y a pas de problèmes particuliers pour réaliser ce lien routier. Le choix du tracé final s'est fait en tenant compte de la topographie particulière du milieu et de l'utilisation actuelle du territoire. Au niveau environnemental, l'évaluation des impacts générés par la construction de cette route a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de la réalisation des différentes étapes de cette étude. La phase technique est maintenant terminée. Il ne manque plus maintenant que la volonté des instances décisionnelles pour amorcer la phase de réalisation de ce projet structurant.

2- Le développement du projet éolien du Bas-Saguenay

Au tournant des années 2000, dans la foulée de la mise sur pied du Groupe des PDFD, les intervenants impliqués ont effectué un inventaire des potentiels de mise en valeur des ressources naturelles. L'identification de la ressource éolienne sur les hauts-plateaux du Bas-Saguenay est alors apparue comme une avenue de mise en valeur très prometteuse. Une étude réalisée par la firme « Hélimax » en 2004 a confirmé ce potentiel. Réparti sur le territoire des municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, trois sites offraient les conditions voulues.

Un projet a été préparé dans le cadre d'un appel d'offres en 2007, en collaboration avec la compagnie Innergex. Malheureusement, le projet n'a pas été déposé, le promoteur n'ayant pu s'entendre avec un fournisseur de machines capables de résister aux conditions climatiques prévalant sur le site. Pendant ce temps, les autres projets à proximité ont été retenus par Hydro-Québec. On peut en conclure que le projet du Bas-Saguenay avait d'excellentes chances de passer.

L'intérêt de développeurs s'est manifesté à nouveau dans le cadre de l'appel d'offres de 2014. Trois entreprises se sont montrées intéressées, une a déposé un projet. Cet appel d'offres favorisait majoritairement la Gaspésie, ne laissant que 150 MW disponibles pour le reste du Québec. Encore une fois, le projet de 200 MW n'a pas été retenu.

Avec un gisement d'environ 400 MW, le développement éolien constitue une avenue de développement exceptionnelle pour le Bas-Saguenay, susceptible de générer un volume d'activités jamais vu. Un exercice de modélisation financière basé sur les informations préliminaires ont servi à la l'élaboration d'un scénario pour un projet éolien de 200 MW situé sur le territoire du Bas-Saguenay, dans le secteur du lac Poulin et du lac des Hauteurs.

Ainsi, un parc éolien au Bas-Saguenay aurait un facteur d'utilisation net après disponibilité de près de **40 %**. Le coût total du projet serait d'environ \$ 600 **millions**. Durant la construction, d'importantes retombées seraient à prévoir en raison des emplois et opportunités d'affaires créés par un chantier de grande envergure. Durant l'exploitation, en plus de la création des emplois liés à l'exploitation du parc éolien et indépendamment des revenus produits par le projet, d'importantes redevances annuelles qui seraient versées aux municipalités du Bas-Saguenay en contrepartie de la présence des infrastructures sur leur territoire.

Les capitaux propres (l'équité) nécessaires au développement d'un tel projet se chiffrent à **\$150 millions**. Le parc éolien devrait occasionner une distribution annuelle moyenne

aux investisseurs sur 20 ans d'approximativement **\$20 millions** par année. Il s'agit ici de chiffres qui doivent être considérés avec une marge d'erreur en raison de leur caractère préliminaire. Cependant, ils donnent un ordre de grandeur assez réaliste des retombées attendus par un tel projet. Si on met en valeur tout le potentiel disponible, on dépasse le milliard en investissement, sans un sou gouvernemental.

3- Reconnaissance de la démarche du Groupe des Partenaires du Développement Durable (PDFD) des communautés de Charlevoix-Est et du Bas-Saguenay et la mise en œuvre d'un projet-pilote d'Aire Protégée Polyvalente (APP)

CONTEXTE

Les communautés de la région de Charlevoix-Est et du Bas-Saguenay dépendent, en grande partie, d'une économie régionale axée principalement sur l'exploitation des ressources du milieu naturel, principalement la forêt. Or, cette forêt du domaine de la sapinière à bouleau jaune a été tellement perturbée qu'aujourd'hui, elle n'a plus de rentabilité et par voie de conséquence, ne peut plus assurer la survie des communautés locales. Au cours des 20 dernières années, les gens du milieu ont travaillé ardemment à développer le potentiel du milieu forestier (faune, forêt, récréation) pour diversifier les créneaux d'interventions.

Enjeux, constats et défis

Après tant d'années d'efforts de la part des gens du milieu qui désirent consolider l'avenir de leurs communautés, on peut s'interroger sur certains aspects des résultats obtenus. Plusieurs problématiques demeurent entières. Le portrait des enjeux, constats et défis qui y sont reliés et auxquels les intervenants du milieu forestier et les communautés de la région de Charlevoix/Bas-Saguenay doivent faire face sont les suivants :

Enjeux Forestiers

- ◆ Une sapinière à bouleaux jaunes perturbée, « dégradée », morcelée et remplacée pour de nombreuses années à venir, par des peuplements à dominance de tremble et de bouleaux blancs.
- ◆ Une précarité économique associée à l'usine de sciage de Petit-Saguenay ;
- ◆ Un cadre normatif sylvicole mal adapté à ce type de forêt « dégradée »
- ◆ De sévères problèmes d'accessibilité au territoire ;
- ◆ Un manque de connaissance du potentiel forestier et de la dynamique forestière ;
- ◆ Une sérieuse difficulté à concrétiser des aménagements intégrés sur le terrain.

Enjeux fauniques

- ◆ Une précarité économique des organismes de gestion de l'exploitation de la faune ;
- ◆ Une difficulté d'harmoniser les activités forestières, fauniques et récréatives;
- ◆ Une difficulté à concrétiser les aménagements d'habitats ;
- ◆ Une connaissance souvent insuffisante du potentiel faunique ;
- ◆ Une nécessité d'animer et de concerter les gestionnaires de territoires fauniques, ainsi que de rassembler la connaissance nécessaire à une concertation efficace avec l'industriel forestier dans les processus de planification.

Enjeux récréo-touristiques

- ◆ Un cadre géographique spectaculaire et de bons potentiels, mais sous-exploités ;
- ◆ Des infrastructures en émergence ;
- ◆ Des visiteurs à attirer et à retenir ;
- ◆ Un potentiel d'activités quatre saisons à développer.

Enjeux économiques

- ◆ Volume de bois à l'hectare insuffisant pour assurer l'approvisionnement des usines ;
- ◆ Coûts d'opération reliés à la récolte de matière ligneuse élevés (kilomètre de chemin à construire versus, le nombre de m³ et difficulté d'accès aux terrains).

Enjeux sociaux

- ◆ Pauvreté des communautés ;
- ◆ Perception négative des métiers de la forêt ;
- ◆ Exode des jeunes.

L'ensemble de ces enjeux posent de nombreux défis à lesquels s'est attaqué le Groupe des PDFD. Les éléments de solution qui ont été mis de l'avant sont les suivants :

- Reconnaître les défis reliés au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune du Bas-Saguenay et de Charlevoix et ce, au-delà des limites administratives;
- Reconnaître le rôle des différents intervenants en milieu forestier et les accompagner dans leur démarche;
- Adapter le manuel d'aménagement forestier au contexte de la forêt mélangée hétérogène retrouvée sur notre territoire;
- Investir des efforts de recherche et développement;
- Valoriser les projets visant la gestion intégrée des ressources;
- Mettre en place un « projet pilote » sur le territoire de la sapinière à bouleau jaune.

L'obtention, en 2008, d'un Laboratoire rural de la politique nationale de la ruralité du gouvernement du Québec a jeté les bases d'un nouveau mode de gestion participative et la poursuite de nombreux projets de recherche. Au terme du Laboratoire, le Groupe des PDFD poursuit le travail dans les deux axes principaux de sa mission :

- 1- La gestion participative avec le déploiement d'une offre de services en formation et accompagnement de démarches de concertation prenant en compte la résolution de problèmes et de conflits;
- 2- La restauration du patrimoine forestier avec une participation à la stratégie de production de bois qui se décline en plusieurs axes, dont l'une concerne directement la restauration du patrimoine forestier.

Projet-pilote d'Aire Protégée Polyvalente (APP)

La participation en 2013 et 2014 d'un représentant du Groupe des PDFD à une mission France/Québec sur la conservation de la nature et les aires protégées Polyvalentes (APP) a permis d'ouvrir une réflexion sur la pertinence de conduire un projet-pilote d'Aire Protégée Polyvalente (APP) sur le territoire d'appartenance du Groupe de PDFD.

Les recommandations de la mission correspondent aux fondements de la démarche du Groupe des PDFD. La mise en œuvre d'un projet-pilote permettrait d'expérimenter toutes les facettes d'une nouvelle approche en matière de conservation et de mise en valeur des ressources.

Recommandation 1 :

S'inspirer de l'expérience française pour créer des aires protégées polyvalentes (catégories V ou VI de l'UICN) autour d'« aires protégées strictes » afin d'assurer un gradient de protection en périphérie de ces noyaux de conservation (zones cœur) et d'intégrer la gestion des stress périphériques dans une vision territoriale.

Recommandation 2 :

Appuyer la démarche d'implantation des aires protégées polyvalentes au Québec sur un processus de gestion participative intégrant les principaux acteurs des milieux concernés. Les structures régionales ou locales (commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ou tables locales de gestion intégrée du territoire) déjà en place au Québec auraient avantage à être mises à profit pour la création et la gestion des futures aires protégées polyvalentes.

Recommandation 3 :

S'inspirer du concept de charte de territoire pour construire l'adhésion des communautés aux aires protégées polyvalentes.

Recommandation 4 :

Reconnaître le rôle de la sylviculture comme outil de gestion de la dynamique des écosystèmes qui peut être utilisé pour atteindre des objectifs de conservation de la biodiversité.

Recommandation 5 :

Que les aires protégées polyvalentes deviennent des lieux de développement, de démonstration et d'application d'une expertise régionale et le lieu du déploiement d'une foresterie exemplaire qui peut avoir des retombées sur l'ensemble du territoire.

Recommandation 6 :

Conduire une expérience de restauration des fonctions socioécologiques des forêts de Charlevoix et du Bas-Saguenay en s'inspirant de l'expérience française.

Document de références : conservation de la nature et aire protégée polyvalente **Dépôt Légal**
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013 ISBN : 978-2-550-68843-3 (PDF) © Gouvernement du Québec, 2013

4- La consolidation des liens entre les parc nationaux du Fjord-du-Saguenay et des Cévennes

Depuis maintenant trente ans, les gens des villages riverains du Fjord du Saguenay entretiennent des liens privilégiés avec les résidents de la région du parc national des Cévennes, en France. Le décret officialisant le jumelage des deux parcs nationaux du Saguenay et des Cévennes, signé en 1984 par les gouvernements québécois et français, a été le déclencheur de cette amitié.

De nombreuses initiatives ont permis aux gens des deux régions de se rencontrer, de se connaître et de s'apprécier. On peut citer en exemple, les échanges scientifiques entre les deux parcs ou la présentation d'expositions conjointes. Plus récemment, des projets de partenariats entre les écoles des deux régions ont apporté une nouvelle dimension d'ouverture sur le monde au bénéfice des jeunes de notre territoire.

Il est essentiel, autant pour notre milieu et la région toute entière, de mettre en valeur cette caractéristique particulière du parc national du Fjord-du-Saguenay qui est le seul, au Québec, a profité d'un jumelage officiel avec un parc national français. C'est une porte ouverte sur le monde et une opportunité de croissance à tous les niveaux qui mérite d'être valorisée.

Voici quelques éléments sur lesquels il serait porteur de mettre des énergies :

- La consolidation du partenariat avec la démarche Écoles-éloignées en réseau pour offrir une fenêtre ouverte sur le monde à nos jeunes tout en utilisant le potentiel des nouvelles technologies.
- Le développement d'une expertise scientifique conjointe, susceptibles d'être un catalyseur d'une portée internationale;
- La mise en œuvre d'une vitrine commerciale reposant sur un partenariat impliquant les parcs nationaux des Cévennes et du Saguenay avec les parcs marins Saguenay-Saint-Laurent et Port-Cros, ce qui constitue pour nous, une porte d'entrée auprès de plusieurs centaines de milliers de visiteurs potentiels;
- Le partage d'expérience des intervenants, tant élus que civils des deux régions, et finalement la valorisation du domaine culturel.

Conclusion

Les autorités du Sommet économique du Saguenay Lac-Saint-Jean ont convié les intervenants de la région à réfléchir à des actions structurantes pour le développement de la région. Les villages riverains du Fjord du Saguenay ont une contribution significative à apporter à la création de richesse tant sociale, économique que culturelle.

Pour y arriver, les quatre actions structurantes présentées dans ce mémoire sont susceptibles, chacune à leur façon, de vraiment changer la dynamique de développement. En rappel :

- 1- La réalisation du lien routier entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte Catherine;
- 2- La reconnaissance de la démarche du Groupe des Partenaires du Développement Durable (PDFD) des communautés de Charlevoix-Est et du Bas-Saguenay et la mise en œuvre d'un projet pilote d'Aire Protégée Polyvalente;
- 3- Le développement du projet éolien du Bas-Saguenay;
- 4- La consolidation des liens entre les parcs nationaux des parcs nationaux du Saguenay et des Cévennes.

En termes de financement, elles ne sont pas coûteuses. Seule la réalisation du lien routier commande un investissement gouvernemental important mais qui reste dans les paramètres de projet de même nature.

Le projet éolien implique uniquement des investissements privés auxquels le milieu régional serait invité à participer pour maximiser les retombées locales et régionales. Il s'agit d'un projet porteur d'une très grande importance car il donnerait une nouvelle dimension au territoire du Bas-Saguenay qui obtiendrait un statut de « producteur d'énergie verte ».

Finalement, la reconnaissance de la démarche des PDFD et la consolidation des liens Saguenay-Cévennes sont, quant à elles, des actions qui demandent simplement une canalisation de ressources prises dans l'ensemble des budgets de fonctionnement et de développement des institutions concernées. Elles ont le mérite d'ancrer de nouvelles façons de faire et de favoriser l'ouverture sur le monde, ce qui constitue des facteurs clés pour changer la situation actuelle et ouvrir de nouvelles fenêtres vers le futur.

Nous souhaitons que ces propositions éveillent de l'intérêt et de l'adhésion. Merci de votre attention.

Carte des partenaires du PDFD

